

QUESTIONNAIRE MORPHOLOGIQUE
31-12-2018
INFORMATIONS SUR LA POLICE LOCALE

MANUEL

ETAPE 1: Remplir le questionnaire à l'écran

Oui ou Non	Vous ne répondez que dans les cases jaunes.
Code	Vous voyez quel est le format de réponse demandé.
Nombre (y compris 0)	Attention: la valeur '0' doit aussi être introduite.

ERREUR Si des informations contradictoires sont introduites, un message d'erreur apparaît. Vous devez alors vérifier les données encodées et les corriger.

ATTENTION
Explication d'une notion reprise dans une question ci-dessous.
Vous pouvez consulter le manuel pour plus d'information.

ETAPE 2 : Sauver (File/Save) le fichier complété.**ETAPE 3 :** Faire signer la première page du questionnaire complété par la personne qui l'a rempli, le chef de corps et le bourgmestre-président de la zone.**ETAPE 4 :** Transmettez nous les documents suivants à l'adresse e-mail ci-dessous:
- le fichier Excel rempli
- un scan de la première page avec les signaturesDRI.Business.PoliceAccounting@police.belgium.eu**Veillez mettre comme titre du mail "MORPHOLOGIE 2018"**

Tél: 02 642 78 54

PARTIE A: DONNEES DE L'ENTITE QUI ENREGISTRE

RAPPEL : LES 3 SIGNATURES

0. 1	Code de la zone		
0. 2	Nom de la zone		
0. 3	Adresse e-mail où le questionnaire morphologique doit être envoyé		
0. 4	La personne qui a complété les données	Nom	Certifié conforme et complet,
0. 5		Téléphone	
0. 6		Adresse e-mail	
		Signature	
0. 7	Nom et signature du chef de corps	Nom	Certifié conforme et complet,
		Signature	
0. 8	Nom et signature du bourgmestre-président	Nom	Lu et approuvé,
		Signature	
0. 9	Date signature (du conseil ou collège de police)	Date	

PARTIE B: DONNEES SUR LE PERSONNEL

Quelques données sont remplies automatiquement, sur base des données de SSGPI du 31 décembre 2018:
- Personnel opérationnel selon le grade / personnel CaLog selon le niveau: le cadre réel hommes et femmes
- Personnel opérationnel selon le régime linguistique et selon âge / personnel CaLog selon le régime linguistique et selon âge
Veillez vérifier ces données et adapter si nécessaire.

I. EFFECTIFS - PERSONNEL OPERATIONNEL

I. 1. Le personnel opérationnel selon le grade

- Le CADRE REEL s'exprime en nombre entier: nombre de personnes
 - La CAPACITE s'exprime en nombre décimal (Full Time Equivalent = FTE) selon le type de prestations effectuées. Ex: un 4/5e = 0,8 en FTE
 - Les personnes qui sont détachées de votre unité vers une autre sont comptabilisées dans le cadre réel et dans la capacité (car elles appartiennent administrativement à votre unité).
 Les membres du personnel qui sont détachés d'une autre unité vers la vôtre ne sont pas comptabilisés ici (voir III.1)
 - Les ASPIRANTS sont comptabilisés dans leur grade d'origine : ex. les aspirants Commissaire seront comptabilisés comme inspecteurs principaux
 - Le nombre des INPP INCLUS le nombre des INPP avec spéc. particulière et ass. de police

I. 1. 1	CADRE OFFICIER	Cadre organique approuvé	nombre d'emplois pour Commissaire-divisionnaire		Nombre (y compris 0)
I. 1. 2			nombre d'emplois pour Commissaire		Nombre (y compris 0)
I. 1. 3		Commissaire-divisionnaire (CDP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 4				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 5			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 6				femmes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 7		Commissaire (CP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 8				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 9			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 10				femmes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 11	CADRE MOYEN	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)	
I. 1. 12		Inspecteur-principal (INPP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 13				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 14			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 15		femmes	Nombre (y compris 0)		
I. 1. 16	CADRE DE BASE	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)	
I. 1. 17		Inspecteur (INP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 18				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 19			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 20		femmes	Nombre (y compris 0)		
I. 1. 21	AGENT DE POLICE	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)	
I. 1. 22		Agent de Police (AGP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 23				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
I. 1. 24			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
I. 1. 25		femmes	Nombre (y compris 0)		

SYNTHESE OPS selon le GRADE			
	cadre Réel	FTE	cadre organique
cadre officier	0	0,00	0,00
cadre moyen	0	0,00	0,00
cadre de base	0	0,00	0,00
cadre agent de pol	0	0,00	0,00
TOTAL	0	0,00	0,00

I. 2. Le personnel opérationnel selon le régime linguistique

- A remplir SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles
 - Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

I. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	Nombre (y compris 0)
I. 2. 2		francophone	Nombre (y compris 0)

I. 3. Age du personnel opérationnel

I. 3. 1	Cadre officier	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 2		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 3		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 4		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 5		56 et plus	Nombre (y compris 0)
I. 3. 6	Cadre moyen	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 7		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 8		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 9		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 10		56 et plus	Nombre (y compris 0)
I. 3. 11	Cadre de base	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 12		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 13		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 14		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 15		56 et plus	Nombre (y compris 0)
I. 3. 16	Cadre agents de police	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 17		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 18		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
I. 3. 19		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)

I. 4. Personnel opérationnel 'indisponible' (autre que les détachements)

- Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018 !!
 - Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA_MOR_001 - MORPHOLOGIE Personnel policier/Personnel Calog" via Portal.
 - Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.
 - Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de absence pour congé syndical par exemple)
 - Les zones de police indiquent le nombre total de jours d'indisponibilité pour l'ensemble du personnel (y compris 0)

I. 4. 1	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail et les affections liées à la grossesse)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 2		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 3	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 4		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 5	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 6		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 7	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai, pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissus ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 8		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 9	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 10		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 11	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 12	Absence pour congé parental ou de paternité	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 13	(y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 14	Absence pour NAPAP (congé préalable à la pension)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 15		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 16	Absence pour autre cause	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 17		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 4. 18	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 4. 19		Femmes	Nombre de jours-Femmes

I. 5. Les départs

!! Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018

I. 5. 1	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant pris leur pension	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 5. 2	dans le courant de l'année	Femmes	Femmes (y compris 0)
I. 5. 3	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant quitté la police (GPI) pour toute autre raison que le départ en pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 5. 4		Femmes	Femmes (y compris 0)

I. 6. Accidents de travail avec conséquence mortelle (durant les heures de service)

!! Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018

<i>La notion d'accident de travail est prise dans un sens large. (ex. accident de voiture, chute dans un escalier, fusillade, etc.)</i>			
I. 6. 1	Accident de travail avec conséquence mortelle	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 6. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)

II. EFFECTIFS - PERSONNEL CaLog**II. 1. Personnel CaLog selon le niveau**

II. 1. 1	NIVEAU A	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)
II. 1. 2		statutaire	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 3			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 4		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	capacité (FTE) hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 5			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 6		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 7			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 8		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	capacité (FTE) hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 9			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 10	NIVEAU B	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)
II. 1. 11		statutaire	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 12			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 13		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	capacité (FTE) hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 14			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 15		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 16			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 17		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	capacité (FTE) hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 18			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 19	NIVEAU C	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)
II. 1. 20		statutaire	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 21			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 22		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	capacité (FTE) hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 23			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 24		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 25			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)

II. 1. 26		contractuel subsidié	capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 27				femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 28	NIVEAU D	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ			Nombre (y compris 0)
II. 1. 29		statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 30				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 31			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 32				femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 33		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 34				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 35			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 36			femmes	Nombre (y compris 0)	

SYNTHÈSE CaLogs selon le GRADE			
	cadre réel	FTE	cadre organique
NIVEAU A	0	0,0	0,00
NIVEAU B	0	0,0	0,00
NIVEAU C	0	0,0	0,00
NIVEAU D	0	0,0	0,00
TOTAL	0	0,00	0,00

II. 2. Le personnel CaLog selon le régime linguistique

- A remplir SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles
- Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

II. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	Nombre (y compris 0)
II. 2. 2		francophone	Nombre (y compris 0)

II. 3. Age du personnel CaLog

II. 3. 1	Niveau A	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 2		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 3		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 4		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 5		56 et plus	Nombre (y compris 0)
II. 3. 6	Niveau B	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 7		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 8		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 9		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 10		56 et plus	Nombre (y compris 0)
II. 3. 11	Niveau C	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 12		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 13		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 14		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 15		56 et plus	Nombre (y compris 0)
II. 3. 16	Niveau D	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 17		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 18		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 19		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
II. 3. 20		56 et plus	Nombre (y compris 0)

II. 4. Personnel CaLog 'indisponible' (autre que les détachements)

- Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018 !!
- Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA_MOR_001 - MORPHOLOGIE Personnel policier/Personnel Calog" via Portal.
- Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.
- Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de absence pour congé syndical par exemple)
- Les zones de police indiquent le nombre total de jours d'indisponibilité pour l'ensemble du personnel (y compris 0)

II. 4. 1	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail et les affections liées à la grossesse)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 2		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 3	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 4		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 5	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 6		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 7	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai, pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissus ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 8		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 9	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 10		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 11	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 12		Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 13	Absence pour congé parental ou de paternité (y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 14		Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 15	Absence pour autre cause	Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 4. 16		Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 4. 16	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes

II. 4. 17 Femmes Nombre de jours-Femmes

II. 5. Les départs

!! Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018

II. 5. 1	Nombre de personnes (personnel CaLog) ayant pris leur pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 5. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)
II. 5. 3	Nombre de personnes (personnel CaLog) ayant quitté la police (GPI) pour toute autre raison que le départ en pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 5. 4		Femmes	Femmes (y compris 0)

III. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog

III 1. Personnel détaché (Ops et CaLog)

- !! Période de référence: du 01/01/2018 au 31/12/2018
 - détachement = une personne est détachée quand elle a presté **au minimum 15 jours d'affilée** dans une unité de détachement.
 Il est tenu compte de son **régime de travail** de son unité d'affectation (mi-temps, 4/5ième, ...). Le principe des décimales est maintenu:
 un temps-plein sera comptabilisé 1, une personne qui travaille à mi-temps sera comptabilisée 0,5.

III. 1. 1	Détachements OUT : Nombre total de membres du personnel détachés (vers d'autres services)		Ne pas remplir - total
III. 1. 2	PERSONNEL OPERATIONNEL	les syndicats	Nombre (y compris 0)
III. 1. 3		la Commission permanente de la Police Locale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 4		le Centre de formation / Ecole	Nombre (y compris 0)
III. 1. 5		le Comité P	Nombre (y compris 0)
III. 1. 6		la Police fédérale: CIA	Nombre (y compris 0)
III. 1. 7		la Police fédérale: CIC	Nombre (y compris 0)
III. 1. 8		la Police fédérale: autres que CIA et CIC (ex. DCA, PJF, ...)	Nombre (y compris 0)
III. 1. 9		la Police locale - autre zone de police	Nombre (y compris 0)
III. 1. 10		Autre (ex: Ministère, commune...), précisez le nombre	Nombre (y compris 0)
III. 1. 11		Précisez le service	
III. 1. 12	Précisez le service		
III. 1. 13	PERSONNEL CALOG	les syndicats	Nombre (y compris 0)
III. 1. 14		la Commission permanente de la Police Locale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 15		la Police fédérale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 16		Autre (ex: Ministère, commune ...), précisez le nombre	Nombre (y compris 0)
III. 1. 17		Précisez le service	

III. 1. 18	Détachements IN : Nombre total de détachements vers votre zone		Ne pas remplir - total
III. 1. 19	Personnel opérationnel détaché d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 20	Personnel CaLog détaché d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 21	Personnel détaché d'une commune vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 22	Nombre de personnes détachées de la Police	payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)
III. 1. 23	Fédérale vers votre zone	payés par une autre entité	Nombre (y compris 0)

III. 2. Militaires

III. 2. 1	Nombre de militaires passés dans votre zone	payés par l'armée	Nombre (y compris 0)
III. 2. 2		payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)

III. 3. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog

III. 3. 1	Maitres-chiens	Nombre de personnes ayant la fonction de "Maîtres chiens"	Nombre (y compris 0)
III. 3. 2		Nombre de personnes formées en tant que dresseur d' "équipes de chiens"	Nombre (y compris 0)
III. 3. 3	Nombre d'opérationnels spécialistes en 'maitrise de la violence'	avec arme à feu	Nombre (y compris 0)
III. 3. 4		sans arme à feu	Nombre (y compris 0)
III. 3. 5	Nombre d'analystes stratégiques brevetés		Nombre (y compris 0)
III. 3. 6	Nombre de conseillers en prévention de la zone	Ops	Nombre Ops
III. 3. 7		CaLog	Nombre CaLog
III. 3. 8	Nombre de personnes de confiance en matière de violence et harcèlement sexuel ou moral au travail (loi du 11/06/2002)	Ops	Nombre Ops
III. 3. 9		CaLog	Nombre CaLog
III. 3. 10	Nombre d'opérationnels formés pour les auditions de mineurs		Nombre Ops
III. 3. 11	Nombre de personnes qui, dans le courant 2018, ont été suivies dans le système d'apprentissage en alternance (AR du 24/09/2015 formation du cadre de base)	Hommes	Nombre (y compris 0)
III. 3. 12		Femmes	Nombre (y compris 0)
III. 3. 13	Nombre de Data protection Officers (DPO)	dans votre zone	Nombre (y compris 0)
III. 3. 14		zones	Nombre (y compris 0)
III. 3. 15		nombre de dossiers / an	Nombre (y compris 0)
III. 3. 16	Nombre de personnes de références selon la circulaire COL13/2013	dans votre zone	Nombre (y compris 0)
III. 3. 17		partagé avec d'autres zones	Nombre (y compris 0)

PARTIE C: MOYENS

Tout matériel qui aurait été acheté en commun, c'est-à-dire avec 1 (ou plusieurs) autre(s) corps d'autres zones, ne doit être enregistré qu'une seule fois (afin d'éviter les doubles comptages).
 Règle à appliquer : seul le corps responsable de l'achat le mentionne dans son questionnaire et seul le matériel appartenant à la zone à la date de référence (31-12-2018) y est comptabilisé avec le matériel en leasing,
 (ce qui exclut le matériel en cours d'achat et faisant l'objet d'un bon de commande).

IV. 1. Infrastructure - cellules

IV. 1. 1	Cellules	Au sein de la ZP avec permanence	Nombre de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)	
IV. 1. 2			Nombre de cellules collectives	Nombre (y compris 0)	
IV. 1. 3		Au sein de la ZP sans permanence	Nombre de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)	
IV. 1. 4			Nombre de cellules collectives	Nombre (y compris 0)	
IV. 1. 5		Nbre de cellules de police qui disposent déjà d'une cellule aux normes (augmentation du délai de privation de liberté)?			Nombre (y compris 0)
IV. 1. 6		Quelles sont les mesures transitoires prévues afin de mettre aux normes?			Mesures

IV. 1. 7	La zone dispose-t-elle d'une infrastructure adaptée pour l'accueil aux victimes?			oui / non
IV. 1. 8	Nombre de locaux pour l'audition de	personnes	avec Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 9			sans Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 10		mineurs	avec Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 11			sans Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 12	Nombre de locaux de régie séparés			Nombre (y compris 0)
IV. 1. 13	Nombre de locaux pour avocats			Nombre (y compris 0)

IV. 2. Equipement Informatique

IV. 2. 1	Equipement ACTIF	ISLP/Hilde	Nombre de PC fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 2			Nombre de portables / tablettes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 3		autres (stand alone, internet)	Nombre de PC fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 4			Nombre de portables / tablettes	Nombre (y compris 0)

IV. 2. 5	Equipement en RULING	Nombre de PC fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 6		Nombre de portables / tablettes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 7		Nombre de gsm / smartphones	Nombre (y compris 0)

IV. 2. 8	SOFTWARE ('third-party' - applications externes)	1. Archivage digital		oui / non
IV. 2. 9		si OUI, lequel?		
IV. 2. 10		2. Traitement statistique		oui / non
IV. 2. 11		si OUI, lequel?		
IV. 2. 12		3. Circulation		oui / non
IV. 2. 13		si OUI, lequel?		
IV. 2. 14		4. IT-mobile	Nombre en planning	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 15			Nombre opérationnel	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 16		5. Autres	Noms	Noms
IV. 2. 17			Fournisseurs	Fournisseurs
IV. 2. 18	Usage / application		Usage	

IV. 3. Moyens de communication / Radio

IV. 3. 1	RADIO: type ASTRID	Nombre de stations fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 2		Nombre de stations mobiles (dans les véhicules)	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 3		Nombre de stations portatives	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 4		Nombre de MDT's portables	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 5		Nombre de MDT's dans les véhicules	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 6		Abonnements Astrid radio	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 7		Abonnements Astrid BLM (carte SIM, accès à l'intranet)	Nombre (y compris 0)

IV. 4. Armement

IV. 4. 1	Entreposage des armes	Nombre de salles d'armes protégées	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 2		Nombre d'armoires protégées	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 3		Nombre de stands de tir appartenant à la zone	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 4		Nombre de stands de tir loués par la zone	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 5	Produits incapacitants	Nombre d'aérosols de petite capacité (pepperspray)	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 6		Nombre d'aérosols de grande capacité	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 7		Nombre de grenades à lancer ininflammables	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 8		Nombre de grenades à tirer ininflammables	Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 9	Nombre de grenades aveuglantes		Nombre (y compris 0)		
IV. 4. 10	Armes	Nbre de pistolets glock		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 11		Nbre de pistolets Smith Wesson		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 12		Nbre autres		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 13		Autre: précisez		Autre: précisez	
IV. 4. 14		Nbre de pistolets semi-automatiques		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 15		Pistolets collectifs	Nombre de pistolets mitrailleur		Nombre (y compris 0)
IV. 4. 16			Nbre autres		Nombre (y compris 0)
IV. 4. 17			Autre: précisez		Autre: précisez

IV. 5. Véhicules

IV. 5. 1	Nombre total de véhicules 4 roues dans le charroi		0
IV. 5. 2	Propriété de la zone	Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 3		Nombre de 4X4	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 4		Nombre de camionnettes / combis	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 5		Nombre de véhicules "sanitaires" (contrôle stup / alcool)	Nombre (y compris 0)

IV. 5. 6	4 roues	Leasing ou location	Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 7			Nombre de 4X4	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 8			Nombre de camionnettes / combis	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 9		Avec striping	Nbre de véhicules répondant à la norme d'émission diesel	répondant à la norme d'émission	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 10				ne répondant pas à la norme d'émission	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 11			Nombre de véhicules à essence	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 12			Nombre de véhicules électriques et hybride	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 13		Anonymes	Nbre de véhicules répondant à la norme d'émissions diesel	répondant à la norme d'émissions	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 14				ne répond pas à la norme d'émissions	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 15			Nombre de véhicules à essence	Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 16			Nombre de véhicules électriques et hybrides	Nombre (y compris 0)	

IV. 5. 17	2 roues	Nombre total de véhicules 2 roues dans le charroi		0
IV. 5. 18		Nombre de motos		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 19		Nombre de cyclomoteurs (y compris les scooters)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 20		Nombre de vélos non-électriques		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 21		Nombre de vélos électriques	< 25 km/h	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 22			> 25km/h	Nombre (y compris 0)

IV. 5. 23	Divers	Nombre de commissariats mobiles		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 24		Nombre de véhicules de commandement		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 25		Nombre de véhicules transport de personnes		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 26		Nombre de véhicules transport de personnes arrêtées		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 27		Autres véhicules non encore mentionnés		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 28		Précisez		

IV. 6. Equipement de circulation / spécial

IV. 6. 1 Equipement de circulation actif

		RADARS			
IV. 6. 1. 1	Equipement de circulation ACTIF UTILISÉ EXCLUSIVEMENT par la zone de police	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 2			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 3		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 4			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 5		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 6			sur véhicule	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 7		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 8			sur véhicule	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 9		Radars préventifs avec affichage de vitesse	Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 1. 10		Autres types de radars			
		AUTRE MATERIEL			
IV. 6. 1. 11			Analyseurs de trafic (ex: Tempodis')	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 12			Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) fixes	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 13			Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) mobiles	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 14			Nombre de terminals pour carte de banque et / ou carte de crédit	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 15			Fleetlogger	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 16			Piste de circulation (avec accessoires la complétant)	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 17		Pèse-camions	Nombre (y compris 0)		

		RADARS			
IV. 6. 1. 18	Equipement de circulation ACTIF UTILISÉ NON EXCLUSIVEMENT par la zone de police	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 19			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 20		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 21			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 22		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 23			sur véhicule	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 24		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 25			sur véhicule	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 26		Radars préventifs avec affichage de vitesse	Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 1. 27		Autres types de radars	Nombre (y compris 0)		
		AUTRE MATERIEL			
IV. 6. 1. 28			Analyseurs de trafic (ex: Tempodis')	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 29			Fleetlogger	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 30			Piste de circulation (avec accessoires la complétant)	Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 31			Pèse-camions	Nombre (y compris 0)	

IV. 6. 2 Equipement de circulation passif

IV. 6. 2. 1	Equipement passif	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 2			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 3		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 4			boitiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 5		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 6			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 7		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 8			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 9			Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) fixes	Nombre (y compris 0)

IV. 6. 2. 10

Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) mobiles
--

Nombre (y compris 0)

IV. 6. 3 Equipement spécial

IV. 6. 3. 1	Equipement SPECIAL appartenant à la zone de police	Éthylotest	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 2		Éthylomètre	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 3		Nombre de Automatic Fingerprint System (AFPS)	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 4		Nombre de drones	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 5		Nombre de boucliers de drones	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 6		Nombre de bodycams	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 7	Gilets pare-balles	Nombre en équipement collectif	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 8		Nombre en équipement individuel	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 9	Nbre de caméras (par ex. caméras de surveillance CCTV-TV, caméras pour détecter les nuisances,...)		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 10	Chiens appartenant à la zone de police	specialisés "patrouille"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 11		specialisés "drogue"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 12		specialisés "dual purpose"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 13		specialisés "explosifs"	Nombre (y compris 0)

PARTIE D: FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE

V. FONCTIONS DE LA POLICE D'EXCELLENCE - LES 7 FONCTIONNALITES DE BASE

Vous devez prendre en compte la capacité, qui s'exprime en nombre décimal (Equivalent Temps Plein) selon le type de prestations effectuées (ex: un 4/5e = 0,8 en capacité).

V. 1. Fonctionnalité Accueil

V. 1. 1. Organisation de l'accueil

V. 1. 1. 1	Points d'accueil	Permanence	Nbre de points d'accueil accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 2			Nbre de points d'accueil non accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 3		Nombre de points d'accueil mobiles	Nombre (y compris 0)	
V. 1. 1. 4	Accueil	Existe-t-il un service "accueil" à part entière?		oui / non
V. 1. 1. 5		Nombre d'opérationnels (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 6		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)

V. 1. 2. Commissariats au sein de la zone de police

UTILISEZ UNE COLONNE PAR POINT DE CONTACT, LA 1ère COLONNE POUR LE COMMISSARIAT PRINCIPAL
!! Les informations déjà remplies ci-dessous sont valables au 31/12/2017 !! Veuillez BIEN vérifier !!

V. 1. 2. 1	Nom du point de contact	Commissariat Principal	Commissariat
V. 1. 2. 2	Adresse du point de contact	Rue	à remplir
V. 1. 2. 3		Numéro	à remplir
V. 1. 2. 4		Code postal	à remplir
V. 1. 2. 5		Commune	à remplir
V. 1. 2. 6		Téléphone <i>utilisez le format 02/500.27.95</i>	à remplir
V. 1. 2. 7	Adresse e-mail	à remplir	
V. 1. 2. 8	Type de point de contact 0 = pas d'accueil du citoyen 1 = accueil du citoyen 2 = accueil + point de chute pour les équipes d'intervention et de pointe 3 = accueil + point de chute pour équipes d'interv. et de pointe+dispatching	Indiquez le code	
V. 1. 2. 9	Type de personnel qui assure l'accueil 0 = pas d'accueil du citoyen 1 = uniquement personnel opérationnel 2 = uniquement personnel CaLog 3 = personnel opérationnel et CaLog (soit à part égale, soit selon des horaires spéc.)	Indiquez le code	
V. 1. 2. 10	S'agit-il d'un point de contact permanent (7 jours sur 7 et 24h/24)? 0 = non; 1 = oui	Indiquez le code	
V. 1. 2. 11	Un accès pour les moins valides est-il prévu? 0 = non; 1 = oui	Indiquez le code	

V. 2. Fonctionnalité Proximité

V. 2. 1	Proximité	Nombre de quartiers individuels dans la zone	Nombre (y compris 0)
V. 2. 2	Proximité	Existe-t-il un service "proximité" à part entière?	
V. 2. 3		Nombre d'opérationnels (FTE)	
V. 2. 4		Nombre de CaLog (FTE)	

V. 3. Fonctionnalité intervention

V. 3. 1	Intervention	Existe-t-il un service "intervention" à part entière?	
V. 3. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	
V. 3. 3		Nombre de CaLog (FTE)	
V. 3. 4	Officier de police administrative	1 = Il y a un OPA "de service" présent en permanence dans la zone 2 = Il y a toujours un OPA rappelable dans la zone	

	3 = Il existe des accords interzonaux ou fédéraux concernant les OPA
--	--

V. 3. 5	Officier de police judiciaire	1 = Il y a un OPJ "de service" présent en permanence dans la zone 2 = Il y a toujours un OPJ rappelable dans la zone 3 = Il existe des accords interzonaux ou fédéraux concernant les OPJ	Indiquez le code
---------	-------------------------------	---	------------------

V. 3. 6	Quick Responsive Forces	Existe-t-il un team Quick Responsive Forces?	oui / non
V. 3. 7		Existe-t-il des accords interzonaux concernant les QRF?	oui / non
V. 3. 8		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)

V. 4. Fonctionnalité d'assistance policière aux victimes

V. 4. 1	assistance policière aux victimes	Existe-t-il un service "assistance policière aux victimes" à part entière?	oui / non
V. 4. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 4. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

V. 5. Fonctionnalité recherche et enquête locale

V. 5. 1	Organisation de la recherche et enquête locale	1 = service de recherche exclusivement pour enquête et recherche judiciaires 2 = service de recherche principalement pour enquête et rech. judiciaires service indépendant mais dont le personnel effectue parfois d'autres tâches 3 = transfert permanent des tâches judiciaires vers certaines personnes mais pas de service séparé	Nombre (y compris 0)
---------	--	---	----------------------

V. 5. 2	recherche et enquête locale	Existe-t-il un service "recherche et enquête locale" à part entière?	oui / non
V. 5. 3		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 5. 4		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

V. 5. 5	Titre fonctionnel	Nombre de détenteurs du brevet judiciaire	Nombre (y compris 0)
---------	-------------------	---	----------------------

V. 6. Fonction maintien de l'ordre / Ordre public (excepté les interventions)

Le maintien de l'ordre comprend trois piliers: tranquillité publique, sécurité publique et la salubrité publique

V. 6. 1	Maintien de l'ordre	Existe-t-il un service "maintien de l'ordre" à part entière?	oui / non
V. 6. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 6. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 6. 4		Nombre de commandants de peloton avec formation	Nombre (y compris 0)
V. 6. 5		Nombre de membres du personnel formés en HyCap	Nombre (y compris 0)
V. 6. 6		Nombre de personnes ayant suivi la nouvelle formation de base INP	Nombre (y compris 0)
V. 6. 7		Nombre de personnes avec formation DIR PC-OPS	Nombre (y compris 0)

V. 6. 7	L'organisation de la gestion des événements a-t-elle lieu dans un service à part entière?	oui / non
---------	---	-----------

V. 7. Fonctionnalité circulation (y compris les interventions)

V. 7. 1	Circulation	Existe-t-il un service "circulation" à part entière?	oui / non
V. 7. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 7. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

VI. Accords zonaux et protocoles

VI. 1	Assistance policière aux victimes	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
-------	-----------------------------------	---	------------------

VI. 2	Techno-prévention	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
-------	-------------------	---	------------------

VI. 3	Prévention générale	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
-------	---------------------	---	------------------

VI. 4	Environnement	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
-------	---------------	---	------------------

VI. 5	Audition des mineurs	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale	Indiquez le code
-------	----------------------	--	------------------

	Autonomie des services	4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	
VI. 6	Service d'analyse (strat. analyse et opérat.)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VI. 7	Aide psychosociale au personnel	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VI. 8	Prévention et protection au travail	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VI. 9	Gestion fonct. (ICT)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VI. 10	Gestion technique (ICT)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police féd. 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code

PARTIE E: REMARQUES

VII. 1	Avez-vous utilisé le rapport BiRT pour remplir les indisponibilités du personnel Ops et CaLog?	oui / non
	Avez-vous rencontré des problèmes pour remplir le questionnaire? Avez-vous des suggestions afin d'améliorer le questionnaire?	